

**MONTANT DES PRESTATIONS FAMILIALES
LIEES A LA BASE MENSUELLE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES AU 1.04.2013**

METROPOLE

I ALLOCATIONS FAMILIALES

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	2 ENFANTS A CHARGE	3 ENFANTS A CHARGE	4 ENFANTS A CHARGE	Par enfant supplémentaire	Forfait d'allocations familiales	MAJORATIONS POUR AGE		
						Enfant né avant le 1.05.1997		Enfant né à compter du 1.05.1997
						Enfant de 11 à 16 ans	Enfant de plus de 16 ans	Enfant de plus de 14 ans
en euros								
403,79	129,21	294,77	460,32	165,55	81,70	36,34	64,61	64,61
Après C R D S	128,57	293,30	458,02	164,73	81,30	36,16	64,29	64,29

II ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	AEEH	COMPLEMENT AEEH					Majoration spécifique pour parent isolé d'enfant handicapé				
		1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	6ème catégorie
en euros											
403,79	129,21	96,91	262,46	371,49	575,68	735,75	52,49	72,68	230,16	294,77	432,06
Pas de C R D S	129,21	96,91	262,46	371,49	575,68	735,75	52,49	72,68	230,16	294,77	432,06

III ALLOCATION JOURNALIERE DE PRESENCE PARENTALE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	AJPP		
	Couple	Personne seule	Complément pour frais
en euros			
403,79	42,92	51,00	109,79
Après C R D S	42,71	50,75	109,25

IV ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL, PRIME DE DEMENAGEMENT, ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE, COMPLEMENT FAMILIAL

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	Allocation de soutien familial		Prime de déménagement		Allocation de rentrée scolaire			Complément familial
	Taux plein	Taux partiel	3 enfants	Par enfant supplémentaire	6-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	
en euros								
403,79	121,14	90,85	969,10	80,76	362,28	382,27	395,51	168,18
Après C R D S	120,54	90,40	969,10	80,76	360,47	380,36	393,54	167,34

V PAJE

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	PRIME A LA NAISSANCE	PRIME A L'ADOPTION	ALLOCATION DE BASE	COMPLEMENT D'ACTIVITE (si droit à l'allocation de base)			COMPLEMENT D'ACTIVITE (si pas droit à l'allocation de base)			Complément optionnel de libre choix d'activité		
				Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité réduite entre 50 et 80 %	Taux plein	Activité au plus égale à 50 %	Activité réduite entre 50 et 80 %	avec allocation de base	sans allocation de base	
en euros	403,79	927,71	1.855,42	185,54	390,14	252,21	145,49	575,68	437,75	331,03	637,71	823,25
Après C R D S	923,08	1.846,15	184,62	388,19	250,95	144,77	572,81	435,57	329,38	634,53	819,14	

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	COMPLEMENT MODE DE GARDE						
	Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans			
	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	
en euros	403,79	174,20	290,37	460,48	87,10	145,20	230,24
Après C R D S	173,33	288,92	458,18	86,67	144,48	229,09	
Majoration pour les horaires atypiques	191,62	319,41	506,53	95,81	159,72	253,26	
Après C R D S	190,67	317,82	504,00	95,34	158,93	252,00	
Majoration pour les bénéficiaires d'Aah	226,46	377,48	598,62	113,23	188,76	299,31	
Après C R D S	225,33	375,60	595,63	112,67	187,82	297,82	

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	COMPLEMENT MODE DE GARDE en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'une assistante maternelle						COMPLEMENT MODE DE GARDE en cas de recours à une association ou une entreprise pour l'emploi d'un employé à domicile						
	Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans			Enfant de moins de 3 ans			Enfant de 3 à 6 ans			
	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	Taux minimum	Taux médian	Taux maximum	
en euros	403,79	464,56	580,69	696,82	232,28	290,35	348,41	609,72	725,85	842,02	304,86	362,93	421,01
Après C R D S	462,24	577,79	693,34	693,34	231,12	288,90	346,67	606,68	722,23	837,81	303,34	361,12	418,91
Majoration pour les horaires atypiques	511,02	638,76	766,50	766,50	255,51	319,39	383,25	670,69	798,44	926,22	335,35	399,22	463,11
Après C R D S	508,47	635,57	762,67	762,67	254,24	317,80	381,34	667,34	794,45	921,59	333,68	397,23	460,80
Majoration pour les bénéficiaires d'Aah	603,93	754,90	905,87	905,87	301,96	377,46	452,93	792,64	943,61	1094,63	396,32	471,81	547,31
Après C R D S	600,92	751,13	901,35	901,35	300,46	375,58	450,67	788,68	938,90	1089,16	394,34	469,46	544,58

DOM

Seules figurent dans le tableau ci-dessous les prestations DOM dont le montant est différent du montant métropolitain

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	CF	ALLOCATIONS FAMILIALES 1 ENFANT (*)	MAJORATIONS POUR AGE	
			ENFANT DE 11 A 16 ANS	ENFANT DE PLUS DE 16 ANS
en euros				
403,79	96,06	23,74	14,90	22,89
Après C R D S	95,58	23,63	14,83	22,78

(*) A partir de 2 enfants, les taux A F sont identiques en métropole et dans les D O M depuis juillet 1993.

MAYOTTE

Seules figurent dans le tableau ci-dessous les prestations dont le montant est différent du montant métropolitain

BASE DE CALCUL DES PRESTATIONS FAMILIALES	Allocations familiales				Allocation de rentrée scolaire *			
	un enfant: 1er versement < 01/12	un enfant: 1er versement >= 01/12	deux enfants	trois enfants	par enfant supplémentaire	enfant en école primaire	enfant au collège	enfant au lycée
en euros								
403,79	57,28	53,91	98,4	123,24	18,70	250,63	341,89	346,33

* Montants rentrée scolaire 2013